



santé et bâtiments performants

Les défis santé des bâtiments basse
consommation BBC

>>> *développement durable et QEE*

PROGRAMME

1. Les fondamentaux et le contexte actuel de la relation santé bâtiment

2. Garantir le confort hygrothermique en toute saison

Maîtriser l'humidité relative, un paramètre essentiel
Température et confort dans le bâtiment

3. Limiter l'exposition aux champs électromagnétiques

4. L'environnement sonore, pas que du confort, de la santé aussi

5. Améliorer la qualité de l'air intérieur

L'enjeu sanitaire de la qualité de l'air intérieur
Le contexte réglementaire autour de la QAI
Garantir la QAI, une réflexion à toutes les phases de vie d'un bâtiment
Les nouveaux matériaux, quid de l'impact sanitaire
Mesurer la qualité de l'air intérieur
Sensibiliser les futurs occupants

DUREE, LIEU

1 jour de formation soit 7,5 heures
Horaires : de 9h à 12h30 et de 14h à 18h
Lieu : CAUE du Gard, à Nîmes

TARIF & PRISE EN CHARGE

Tarif : 350 € HT (420 € TTC)
Tarif préférentiel : inscription à 2 ou + → 300 € HT (360 € TTC)

Formation prise en charge par les OPCA (FIF-PL, Actaliens, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.

Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs:
remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (soit 100%)
+ crédit d'impôt formation 74 €

INTERVENANTE

Claire-Sophie COEUDEVEZ, Directrice associée de MEDIECO Conseil & Formation

MEDIECO est spécialisée dans l'ingénierie de santé dans le bâtiment tournée vers le conseil et la formation, et intervient auprès d'acteurs diversifiés de la construction, de l'aménagement du territoire, des collectivités territoriales et de la santé.

PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, ingénieurs BET, urbanistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM ; entreprises du bâtiment

OBJECTIFS DE FORMATION

- > **Identifier les risques sanitaires** dans les bâtiments à basse consommation
- > **Appréhender les solutions** pour construire ou rénover des bâtiments économes en énergie et respectueux de la santé et du bien-être des occupants

METHODES PEDAGOGIQUES

- Présentation power point - Exemples/échanges
- Etude de cas concrets, exercices
- > **Les supports de cours** seront remis aux participants
- > Taille du groupe : max. 16 personnes

CONTACT

Céline ROOS - celine.roos@scop-les2rives.eu

12 rue St Cyr – 69009 LYON

Tél : 06 75 46 73 27 // www.scop-les2rives.eu

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET :539 062 117 00012 / code APE : 8559A





FICHE D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 12 rue de Saint Cyr 69009 Lyon

> Par mail : celine.roos@scop-les2rives.eu

Et pour toute demande d'information complémentaire : Céline ROOS, +33 6 75 46 73 27

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

STRUCTURE :

Adresse _____ CP _____ Ville _____

Nom de l'OPCA _____

EMPLOYEUR : NOM _____ Prénom _____

Fonction _____

STAGIAIRE :

NOM _____ Prénom _____

Fonction _____ Adresse e-mail _____

N° tél. _____ N° port. _____

Je souhaite m'inscrire à la formation _____

Date(s) : _____ Lieu : _____ Tarif TTC : _____

Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : _____ (nom et prénom)

Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à _____ Le _____ Signature _____

Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche.

Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCA.

[Le détail des montants est téléchargeable ici](#)

Quel est mon OPCA ?

Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL

Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS

Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA

Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS

Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC

Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS

Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt** formation mobilisable

prises en charge au 1^{er} janvier 2018
Formations courtes 1 à 7 jours
DD et Qualité environnementale des bâtiments
Thématiques classées prioritaires par les OPCA
Montants sous réserve d'acceptation du dossier par l'OPCA
Montants indiqués par journée de formation

LIBÉRAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Architectes, paysagistes, BET, économistes, ingénieurs-conseils, techniciens de bureau d'étude, architectes d'intérieur, architectes d'urbanisme, chefs d'entreprise artisans	FIF PL ouvert le dimanche sur le site www.fif-pl.fr	300 € / jour (dans la limite de 1000 € / an / professionnel)
Chefs d'entreprise artisans	FAFCEA ouvert le dimanche sur le site www.fafcea.fr	20h / semaine, soit 210 € / jour (dans la limite de 100 heures / an / professionnel)
Toutes professions (hors auto-entrepreneur) > au nom de l'OPCA, et de FAFCEA	ouverture possible d'un crédit d'impôt (article 149 C) FAFCEA 244 quai Midi, CC) http://www.architectes.org/actualites/actualites-actualites	9,98 € / heure dans la limite de 40h / an Soit 14 € / jour de formation (pour téléchargement de documents)
Autres professions : nous contacter		

SALARIE (plan de formation)		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Agences d'architecture, bureaux d'études, bureaux de conseil, architectes, ingénieurs-conseils, techniciens de bureau d'étude, architectes d'intérieur, architectes d'urbanisme, chefs d'entreprise artisans	ACTALIANS ouvert le dimanche sur le site www.actalians.fr	*Prise en charge des frais pédagogiques : 200 € / jour (max 5 jours) *Prise en charge des salaires : 84 € / jour *Prise en charge des frais annexes : - salaires (max 150 €/jour) - repas et dîners lors du voyage d'étude (max 85 €/jour) déduction de 12,25 € / jour > Soit total 284 € / jour + frais
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC ouvert le dimanche sur le site www.fafiec.fr	Prise en charge jusqu'à 100% (maximum 4000 €) : - entreprises de 0 à 11 salariés : 2 000 € max. - entreprises de 12 à 24 salariés : 2 500 € max. - entreprises de 25 à 49 salariés : 3 000 € max. - entreprises de 50 à 99 salariés : 3 500 € max. - entreprises de 100 à 499 salariés : 4 000 € max. - entreprises de 500 à 999 salariés : 4 500 € max. - entreprises de plus de 1000 salariés : 5 000 € max. Les entreprises de moins de 10 salariés peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 10% sur le montant de la formation (maximum 2000 € par salarié et par an de formation)

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)